

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 21 novembre 2016

Délibération n° 2016 – 21/11/2016 – 1

Paramétrages de l'application Admission Post Bac session 2017

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) rendu en sa séance du 16 novembre 2016

Après en avoir délibéré

Approuve avec 16 voix pour, 11 voix contre, 5 abstentions :

les paramétrages de l'application Admission Post Bac session 2017.

Dijon, le 22 novembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

*P.J. : Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 7 novembre 2016
APB session 2017 – Capacités d'accueil*

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Compte rendu de la séance du lundi 7 novembre 2016

Ouverture de la séance à 14 heures 10.

1. Informations générales

Jean-Jacques BOUTAUD évoque la réunion du 21 octobre 2016 avec les directeurs de composantes, des élus des conseils centraux, des personnels des services administratifs. L'objectif était de définir un mode opératoire pour la gestion de la nouvelle offre de formation.

Compte tenu du calendrier qui se dessine avec la DGESIP, les différents supports de communication pourraient comporter la mention suivante : « ouverture à la rentrée 2017 sous réserve d'accréditation et sous réserve de validation par l'université ».

A ce jour, toutes les composantes ont reçu leurs notifications budgétaires.

Les critères d'attribution sont à la fois quantitatifs et qualitatifs : volumes horaires, tailles de groupes, effectifs, répartition CM /TP/ TD, formation hors présentiel ...

Au départ l'équipe de gouvernance avait planifié 8 réunions avec les composantes. Lors de la réunion du 21 octobre, l'idée finalement retenue a été de programmer trois séances plénières et en parallèle un traitement composante par composante du dossier.

Il y a deux logiques en jeu ici. Chaque composante peut évoquer les bases historiques qui sont les siennes mais cela ne doit pas empêcher la réflexion pour autant. Idéalement, il faudrait mettre les choses à plat. Mais cela est évidemment complexe. Ces entretiens se passent relativement bien, il y a une dynamique et pas de blocage.

Emmanuel WAGNER, élu CFVU, demande que la réunion prévue le 9 janvier 2017 soit avancée car cette date paraît bien trop tardive. Il faudrait une réunion début décembre une fois toutes les composantes vues.

Le Vice-Président CFVU de l'UFC sera invité à l'une de ces réunions.

Jean-Jacques BOUTAUD indique que cela pourrait être le 1er décembre, avant la CFVU du 5 décembre 2016. Il va se renseigner auprès des autres Vice-Présidents pour cette date.

Au niveau du pilotage, il est précisé que l'axe de réflexion prioritaire est l'acquisition de données nécessaires pour conduire les actions. C'est vraiment un axe majeur car on manque vraiment de données utiles.

Un nouveau Directeur Général des Services est arrivé à l'UB (Alain HELLEU). Il sera en « tuilage » avec Marie-France MATHIEU jusqu'en décembre. Il accompagne les Vice-Présidents dans les réunions avec les composantes. Il a été informé de la demande quant aux outils de pilotage dont l'UB doit se doter pour optimiser la gestion dans de nombreux domaines (formation, ressources humaines, etc).

Un point est fait sur le calendrier lié à l'offre de formation. Pour les parcours de licence, il y aura un vote le 5 décembre 2016. Il faut que tout soit « bouclé » pour la CFVU du 10 mai 2016.

Certaines composantes ont déclaré être en mesure de remonter les maquettes en février prochain. Ce serait bien que l'on puisse anticiper au maximum sur ce dossier.

Jean-Jacques BOUTAUD revient sur le grand succès du salon de l'étudiant au Zénith de Dijon le 5 novembre 2016. Le comptage de l'après-midi indiquait plus de 5000 visiteurs, qui est un indicateur d'une très bonne fréquentation.

Le sujet de la COMUE UBFC est ensuite abordé. La question se pose quant à un éventuel axe de réflexion sur les petits flux par exemple ou sur la manière de gérer cela avec les personnels déjà en poste.

La COMUE est très centrée sur les problématiques de recherche, comme pour le projet ISITE par exemple.

Jean-Jacques BOUTAUD précise qu'il a été auditionné avec Grégory WEGMANN par les experts de l'HCERES dans le cadre du contrat de site COMUE UBFC. L'audition a permis de faire un état des lieux des projets principalement liés à l'AAP I-SITE, en termes de formation (Masters internationaux, Moocs)

La COMUE UBFC a nommé un chargé de mission, Alain PUGIN, sur le thème des formations doctorales.

L'UBFC devrait se positionner sur l'appel à manifestations d'intérêt Pilotes FTLV 2017.

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Formation_continue/80/2/AMI - FLTV_2017_643802.pdf

Il faut établir un document de 8 pages entre Besançon et Dijon, avec une analyse SWOT.

Il s'agit de montrer en quoi on aurait un potentiel remarquable sur le sujet, avec un saut quantitatif du fait que la COMUE est impliquée et en quoi cette dynamique prend valeur de modèle au niveau français.

Le mot clé est la réponse aux attentes sociales, en termes de flexibilité, ouverture, modularisation, souplesse, cohérence... Si le dossier passe, il y aura une audition à Paris à partir de mi-décembre 2016.

Jean-Jacques BOUTAUD revient sur l'appel à projets internes lancé dans le cadre d'ISITE.

<http://www.ubfc.fr/projet-i-site/appels-a-projets/>

Il y a un volet dédié aux masters orientés recherche dispensés en langue anglaise. La clôture des dossiers était le 04/11 à midi. Il y a eu 8 dossiers déposés. Dans un premier temps, il y a une étude de la recevabilité administrative. Puis des experts externes vont étudier le contenu pédagogique.

La COMUE a fait une proposition de noms d'experts extérieurs pour ces dossiers.

Il faut que les équipes arrivent à donner un souffle à la formation au niveau de la COMUE car on voit qu'il y a un décalage entre la formation et la recherche.

Jean-Jacques BOUTAUD précise que Khadija CHAHRAOUI, viendra dans une prochaine réunion de l'UB.

Un point est fait sur PIA 3 (<http://www.gouvernement.fr/pia3-5236>).

Les mots clés qui ressortent de ces appels à projets sont en rapport avec le développement durable, les problématiques sociales...

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2016/06/livret_aap_juin_2016_vdef.pdf

Un cabinet d'experts pourra être chargé de monter le dossier.

L'objectif est de montrer le rapport entre la formation et l'inscription sociale (la citoyenneté). Comment tout ce qui relève de la transformation pédagogique peut accompagner l'étudiant ? L'idée phare est que l'université est toujours présente pour l'étudiant. L'individu citoyen ne perd jamais le contact avec la formation

2. Projets internationaux

Jean-Jacques BOUTAUD invite **Bernhard ALTHEIM** à présenter 4 projets.

1/ Projet avec l'Allemagne - Université Johannes Gutenberg Mainz (JGU) – Sylvie Marchenoir

UFR Langues et Communication

UFR Lettres et Philosophie

UFR Sciences Humaines

Il s'agit du renouvellement de l'accord concernant les double-diplômes (« cursus intégré ») en Langues, Littératures, Histoire, Géographie et Philosophie au niveau Licence avec l'option pour la formation des enseignants du secondaire. C'est l'accord historique avec Mayence (Rhénanie-Palatinat).

2/ Projet avec le MAROC - Institut français au Maroc (IFM) - Jean-Jacques Richer

UFR Lettres et Philosophie (CFOAD)

Il est ici question de l'avenant à l'accord de coopération pour la mise en place d'une formation à distance grâce à l'établissement d'un centre d'examen à l'Institut français au Maroc pour l'année 2016-2017.

3/ Projet avec la REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) - Université de Kinshasa - Jean-Claude Gens

UFR Lettres et Philosophie

L'objectif est la mise en place d'un accord pour l'accueil d'étudiants de Kinshasa dans les formations de niveau master de l'UFR Lettres et Philosophie (2-3 étudiants maximum par diplôme). On note qu'il y a des possibilités de séjours de recherche pour les étudiants de l'uB à l'Université de Kinshasa.

4/ Projet avec l'Association Universitaire Internationale du Vin et des Produits de la Vigne (AUIV) - Marielle Adri

IUVV

C'est un accord pour la participation de l'IUVV à l'organisation du « Master of Science in Wine Management », porté par Montpellier SupAgro.

Bernhard ALTHEIM souhaite alerter les membres de la CP sur le fait UFR Langues et Communication n'aura plus de lecteurs polonais pour l'année 2017-2018. Cela pose un problème pour l'Europa Master (master trinational en Droit, avec un semestre dans chaque pays partenaire : France, Allemagne, Pologne) qui doit compter des cours de polonais.

Sophie SALAÜN déplore fortement la suppression de ce lectorat. Cela est un signe supplémentaire des conséquences de la baisse des budgets pour la formation.

Bernhard ALTHEIM évoque également les Masters en anglais pour l'appel à projets lancé dans le cadre d'ISITE. Il a été contacté par une équipe pédagogique pour un projet de nouveau parcours en anglais à Dijon et à Prague, avec une université tchèque spécialisée en chimie.

Apparemment, la VP de la COMUE (Khadija CHAHRAOUI) a indiqué que le projet n'était pas recevable.

Jean-Jacques BOUTAUD indique qu'il va se renseigner car il ne faudrait pas qu'on perde contact avec cette université. Le problème est cependant que l'appel à projets ISITE est clos depuis le 4 novembre 2016 midi.

Il est précisé que dans le cadre d'un projet de master avec une université étrangère, on peut prendre un autre intitulé de mention de master que ceux figurant dans la nomenclature nationale. En effet, le partenaire étranger n'est pas lié par la réglementation française.

CP	Les observations formulées seront relayées en CFVU
-----------	---

3. Paramétrage de l'application Admission Post Bac session 2017

Jean-Jacques BOUTAUD invite **Christelle SEREE-CHAUSSINAND, Vice-Présidente déléguée au cycle Licence**, à présenter le dossier.

Elle précise qu'à ce jour, nous n'avons pas reçu le calendrier de gestion APB pour 2017. La réunion du comité de pilotage APB est prévue à Paris le 9 novembre 2016.

Une circulaire a été envoyée aux composantes le 19 septembre 2016, avec une date de retour pour la fixation des capacités fixée au 17 octobre 2016.

On distingue deux types de capacités : indicatives et limitatives.

La procédure complémentaire est ouverte une fois que les 3 phases d'admission sont closes.

Christelle SEREE-CHAUSSINAND détaille ensuite les capacités fixées pour chaque filière par les composantes de rattachement ([cf. tableau détaillé en annexe](#)).

Elle précise qu'en Langues, il y a une seule capacité limitative en LEA anglais-espagnol.

Le principe de la priorité académique est expliqué : sont prioritaires sur les formations les lycées de l'académie de Dijon (départements 21-58-71-89). L'algorithme d'APB donne la priorité à ce profil : vœu 1 d'un lycéen de l'académie. Ensuite il y a des principes de gestion en fonction de la nature de la capacité et de l'éventuelle sectorisation géographique. On reste encore dans une logique de région, et non dans un périmètre Bourgogne-Franche Comté.

Les cursus intégrés sont inclus dans le tableau

Pour information-communication : on déclare deux licences

EFEC est gérée avec une sectorisation « déséquilibrée » : Dijon pour les lycéens du 21 et Nevers pour ceux du 58-71-89.

Apparemment, les commissions de dérogation pour les sectorisations seraient gérées au niveau national. On attend encore des consignes.

Il y a des capacités à revoir pour quelques filières : sciences et techniques, sociologie, psychologie, géographie.

Les chiffres proposés étaient plus hauts que les effectifs actuels donc cela nécessite un travail complémentaire. Avec les sociologues et les psychologues, il faut encore des discussions.

Avec Sciences et Techniques, il y aura un portail affiché sur APB.

Par rapport à l'an dernier, il y avait 22 capacités limitatives et cette année 18.

Pour les cursus intégrés : ce sont des filières sélectives. Ces étudiants iront en Allemagne et Italie en L2 et L3.

Pour la répartition des chiffres à l'intérieur de la capacité, il y a des rubriques : néo entrants, réorientations internes, réorientations externes, « autres procédures » (on compte les redoublants et VAE dans cette rubrique). Au fil des phases, on peut avoir quelques ajustements sur les rubriques.

Séverine DELAUNAY du Pôle FVU revient sur les paramétrages d'APB pour la session 2017 et notamment sur la priorisation géographique et les avertissements donnés aux candidats lorsqu'ils formulent leurs vœux (du 20/01 au 20/03/2017)

Nb : PN : procédure normale ; PC : procédure complémentaire (<https://www.admission-postbac.fr>)

Reprise des données diffusées en séance :

➤ **L1 AES et STAPS - Dijon / Le Creusot**

Les candidats relevant des départements de Saône-et-Loire (71) et de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 du Creusot.

Les candidats relevant de la Côte d'Or (21) et l'Yonne (89) doivent quant à eux prioritairement demander la L1 de Dijon.

➤ **L1 Sciences de l'éducation : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) – Dijon / Nevers**

Les candidats de la Saône-et-Loire (71) de l'Yonne (89) et de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 de Nevers.

Les candidats de Côte d'Or (21) doivent prioritairement demander la L1 de Dijon.

AVERTISSEMENT pour la L1 STAPS et la L1 Sciences de l'Éducation : EFEC

Les candidats qui ne demanderaient pas la L1 de leur secteur en vœu 1 prennent le risque de n'avoir aucune proposition. L'an dernier, seuls les vœux 1 du secteur ont pu être acceptés.

Il convient de privilégier la demande de dérogation (cf. motifs définis par l'uB) pour changer de secteur. >> A voir en fonction des nouveautés APB s'il est toujours possible d'effectuer des demandes de dérogation (cf motifs définis par l'uB) pour changer de secteur.

➤ **L1 Droit - Dijon / Nevers**

Les candidats relevant de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 Droit Nevers.

Les candidats relevant de la Côte d'Or (21), de l'Yonne (89), de la Saône-et-Loire (71) doivent quant à eux prioritairement demander la L1 Droit de Dijon.

Séverine DELAUNAY fait un point sur la session 2016 sur les filières à capacité d'accueil limitée pour le groupe NEO :

IMPORTANT : Il s'agit de la situation 2016, au terme des 3 phases d'admission (PN), qui permet de donner des indications mais qui ne préjuge pas de la situation pour 2017 (nombre de candidatures et ordre des vœux).

➤ **Filières en tension >>> non ouvertes en PC :**

- SCIENCES DE L'EDUCATION : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) - Dijon
Candidats secteur géographique : VŒUX 1 du secteur uniquement avec surbooking très important de l'uB

- SCIENCES DE L'EDUCATION : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) - Nevers
Candidats secteur géographique : VŒUX 1 du secteur principalement (3 propositions vœux 2)

- SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Dijon :
Candidats secteur géographique : VŒUX 1 du secteur uniquement avec surbooking de l'université

- SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Le Creusot
Candidats secteur géographique : VŒUX 1 du secteur uniquement avec surbooking de l'université

Attention pour la L1 STAPS et la L1 Sciences de l'éducation : EFEC

Les candidats qui ne demanderaient pas la L1 de leur secteur en vœu 1 prennent le risque de n'avoir aucune proposition. En 2016, seuls les vœux 1 du secteur ont pu être acceptés. Il convient de privilégier la demande de dérogation (cf motifs définis par l'uB) pour changer de secteur.

- GESTION :

Candidats académie : VŒUX 1 de l'académie uniquement avec surbooking de l'université et pas d'acceptation de candidats en réorientation

- LANGUES LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES anglais :

Candidats académie : VŒUX 1 de l'académie + 11 vœux 1 relatifs

➤ **Filières en situation intermédiaire >>> non ouvertes en PC :**

- SCIENCES DU LANGAGE / INFORMATION ET COMMUNICATION

16 candidats n'ont pas eu de proposition

- PACES (1ère année commune des études de santé) :

Candidats académie et candidats hors académie : TOUS appelés mais formation non ouverte en PC

En 2015, pour les candidats hors académie : seuls les VŒUX 1 appelés et les 20 candidats suivants

➤ **Filières pour lesquelles TOUS LES CANDIDATS (académie et hors académie) de la procédure normale ont été appelés :**

- LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES Anglais-Espagnol - ouverte en PC

- ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE Dijon - ouverte en PC

- ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE Le Creusot - ouverte en PC

- DROIT Dijon - ouverte en PC

- DROIT Nevers - ouverte en PC

- ÉCONOMIE - ouverte en PC

- SCIENCES DE LA VIE DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - ouverte en PC fin août

➤ **Situation particulière pour une formation à capacité indicative**

- PSYCHOLOGIE formation avec capacité indicative

Appel de tous les candidats de l'académie au terme des 3 phases d'admission PN

Puis rappel de fin de liste automatique des candidats hors académie en fonction des désistements - ouverte en PC fin août

* pour les groupes REO (internes / externes) : admission en fonction de l'étude de dossiers par les commissions pédagogiques et du nombre de places

Il est précisé que l'ensemble de ces données sera transmis aux élus de la CFVU en amont de la séance du 16 novembre 2016. Pour les filières non stabilisées à ce jour, les discussions se poursuivent avec les composantes concernées (Sciences et Techniques et Sciences Humaines).

CP

Les observations formulées seront relayées en CFVU

4. Réforme du cycle Master : travaux en cours

Reprise du Power point diffusé en séance

Cette réforme permet le **passage des étudiants en M1 et garantit le droit à la poursuite d'études pour chaque diplômé de licence.**

Avec cette réforme, aucun étudiant souhaitant poursuivre ses études en master ne sera sans solution, sans choix, sans droit. Actuellement, 74 % des diplômés de licence poursuivent déjà leurs études en master, 8 % poursuivent dans d'autres cursus, notamment au sein des grandes écoles et le taux de passage M1/M2 est globalement très satisfaisant (chiffres nationaux).

La réforme propose une **nouvelle organisation du master**. Le principal objectif de cette réforme est de permettre la construction d'une offre de formation de master qui se déroule pleinement sur 2 années, conformément aux attendus de la réforme "LMD" (Licence-Master-Doctorat), et aux standards internationaux. Elle permet de trouver une solution à la sélection de fait qui existait jusqu'à présent entre M1 et M2.

La réforme permet aux universités de recruter les étudiants à l'entrée du master, selon leur niveau pédagogique et leur projet professionnel. Les universités pourront fixer des capacités d'accueil et subordonner l'admission en master au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. Ce sera l'objet du **futur article L 612-6 du Code de l'Éducation**. Les réponses à leurs candidatures devront être motivées.

La réforme vise à inscrire dans la loi un droit nouveau : le droit à la poursuite d'études pour chaque titulaire du diplôme national de licence. Lorsqu'un étudiant titulaire de ce diplôme n'aura reçu aucune proposition d'admission

répondant aux candidatures qu'il a faites dans des masters, il pourra faire valoir son droit à la poursuite d'études, de manière immédiate ou différée.

Par l'intermédiaire des **Recteurs d'académie**, l'Etat garantira aux étudiants "recalés" le droit à **3 propositions d'inscriptions alternatives** dans des masters compatibles avec leur parcours de formation antérieur, dont au moins une devra concerner en priorité leur établissement d'origine pour éviter la mobilité imposée.

La mobilité que certains d'entre eux pourraient choisir en poursuivant leurs études dans une autre région sera accompagnée, y compris sur le plan financier.

Les titulaires d'une licence qui ne poursuivent pas une formation du deuxième cycle recevront une information complète sur les débouchés dont ils disposent à l'issue de leurs études et sur les perspectives offertes par les différents masters qui s'offrent à eux.

La réforme sera accompagnée par la création d'un site internet (« trouvermonmaster.gouv.fr ») pour que tous les étudiants aient l'information utile sur les filières, la description des prérequis, les modalités pour déposer leur candidature, le détail des parcours, les capacités d'accueil... En amont, l'accompagnement personnalisé actuellement existant en licence sera davantage mobilisé pour aider les étudiants à élaborer leur projet professionnel incluant la poursuite d'études.

Dans chaque composante de l'UB, le calendrier de gestion devra prévoir les points suivants :

- définition et vote de capacités d'accueil par mention et par parcours type de formation en Master
- définition et vote de pré-requis, de critères d'entrée en M1 et des modalités de recrutement (cf dossier de candidature, examen, dossier...)
- passage en conseil de composante avant janvier 2017

En interne de l'UB, plusieurs points de vigilance sont à noter :

- lien à opérer avec le logiciel E-candidat (paramétrages de la procédure, formulation des courriers, motivation des refus...)
- calendrier de gestion interne UB : dates des conseils centraux (maximum janvier 2017)
- articulation avec la procédure d'accréditation pour la rentrée 2017
- remontée d'information à prévoir pour alimenter le site national « trouvermonmaster.gouv.fr »
- conséquences à évaluer sur la publication de l'ODF sur le site UB

Jean-Jacques BOUTAUD indique que l'équipe de gouvernance travaille sur ce dossier afin que les travaux puissent être menés de façon constructive et efficace. Les Vice-Présidents CFVU discutent de cela via leur réseau car le calendrier semble très serré. Le fait de ne pas avoir de retour de la DGESIP sur les mentions demandées à l'accréditation complexifie la gestion car de nouvelles fiches filières seront prochainement établies mais ne sont pas disponibles maintenant. Il va falloir que les composantes anticipent cette gestion alors que rien n'est à ce jour stabilisé.

CP

Les observations formulées seront relayées en CFVU

5. Publication de l'offre de formation 2017 : axes de réflexion

Jean-Jacques BOUTAUD précise que la question de la publication de la future offre de formation se pose car plusieurs sources d'informations coexistent à l'échelle de l'Université.

Il y a une vraie réflexion à mener sur les espaces à dédier à cette publication : site UB amiral et/ ou site de composante ; en fonction des publics, des attentes, des expériences que chacun a selon sa qualité : étudiant, enseignant, personnels BIATSS, parent d'étudiant, entreprise souhaitent recruter, particulier....

Le constat actuel est que les fiches filières sont publiées à la fois sur le site de l'UB (<http://www.u-bourgogne.fr/formation-ub.html>) et les sites des composantes.

Elles sont issues de documents Word convertis en format PDF.

La mise à jour de ces fiches n'est donc pas automatisée. Le risque d'erreur et/ou de publication de fichiers obsolètes est grand.

Il faut absolument que l'UB se dote d'un outil de pilotage pour la gestion de l'offre de formation afin que la publication de l'offre soit optimisée et actualisée en temps réel afin de garantir la fiabilité des données accessibles par le web.

L'UFC a développé un outil depuis quelques années permettant la saisie des données pour la mise à jour des fiches filières.

Emmanuel WAGNER souligne la nécessité qu'un outil soit développé à l'UB, avec un accès pour les enseignants. Il n'est en effet pas envisageable que cela soit géré en central puisque les informations émanent des composantes.

Il faudrait voir avec l'UFC ce qui est possible, en termes de partage d'expérience, et aussi réfléchir dans le contexte de la COMUE UBFC.

On note une forte inquiétude des membres de la CP quant au développement d'un outil de pilotage pour la gestion de l'offre de formation (type ROF - Référentiel Offre de Formation- qui est un outil développé par l'AMUE).

CP

Les observations formulées seront relayées en CFVU

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Jacques BOUTAUD clôt la séance à 16h55.

APB Session 2017 Capacités d'accueil

**VOTE CFVU DU 16 NOVEMBRE
2016 :**

SESSION 2017

SESSION 2016

Site	Domaine	Mention Parcours Type	Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale	Remarques
Dijon	Licence - Arts-lettres-langues	LEA anglais-allemand	Indicative	50	10	5	65	5	70	
		LEA espagnol-russe	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LEA italien-russe	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LEA anglais-espagnol	Limitée	130	10	5	145	15	160	
		LEA anglais-russe	Indicative	17	5	5	27	3	30	
		LEA italien-espagnol	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LEA allemand-russe	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LEA anglais-italien	Indicative	35	5	5	45	5	50	
		LEA allemand-italien	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LEA allemand-espagnol	Indicative	3	1	1	5	-	5	
		LLCER Italien	Indicative	20	5	5	30	5	35	
		Dijon	Licence - Arts-lettres-langues	LLCER allemand	Indicative	15	3	2	20	
Cursus intégrés L1 LLCER Allemand Nouveau	Filière sélective			25			25		25	
TOTAL							45		45	
LLCER espagnol	Indicative			75	8	7	90	15	105	
LLCER anglais	Limitée			100	30	10	140	20	160	
Cursus intégrés L1 LLCER Anglais Nouveau	Filière sélective			10			10		10	
TOTAL							150	20	170	
LETTRES	Indicative			65	10	10	85	20	105	
Cursus intégrés L1 Lettres Nouveau	Filière sélective			18			18		18	
TOTAL							103	20	123	
		MUSIQUE ET MUSICOLOGIE	Indicative	60	10	10	80	10	90	

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité à APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
Indicative	50	10	5	65	5	70
Limitée	3	1	1	5	-	5
Limitée	3	1	1	5	-	5
Limitée	130	10	5	145	15	160
Limitée	17	5	5	27	3	30
Limitée	3	1	1	5	-	5
Limitée	3	1	1	5	-	5
Indicative	35	5	5	45	5	50
Limitée	3	1	1	5	-	5
Limitée	3	1	1	5	-	5
Indicative	20	5	5	30	5	35
Indicative	25	4	6	35	5	40
Indicative	75	8	7	90	15	105
Limitée	100	30	10	140	20	160
Indicative	65	10	10	85	20	105
Indicative	60	5	5	70	20	90

**10 pour
7 contre
13 abstentions**

(30 votants)

APB Session 2017 Capacités d'accueil

SESSION 2017

SESSION 2016

Site	Domaine	Mention Parcours Type	Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale	Remarques
Dijon	Licence - Arts-lettres-langues	INFORMATION ET COMMUNICATION	Limitée	80	5	10	95	15	110	Déclaration en 2 mentions distinctes
		SCIENCES DU LANGAGE	Indicative	25	5	5	35	5	40	Déclaration en 2 mentions distinctes
		PHILOSOPHIE	Indicative	35	5	5	45	5	50	
		Cursus intégrés L1 Philosophie	Filière sélective	2			2		2	
		TOTAL					47	5	52	
Dijon	Licence - Droit-économie-gestion	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Dijon	Limitée	180	30	20	230	70	300	Sous réserve conseil UFR DSEP du 15/11
		DROIT Dijon	Limitée	430	40	25	495	250	745	Sous réserve conseil UFR DSEP du 15/11
		Cursus intégrés L1 Droit	Filière sélective	20			20		20	
		TOTAL					515	250	765	
		ECONOMIE	Limitée	120	25	15	160	70	230	Sous réserve conseil UFR DSEP du 15/11
Dijon	Licence - Sciences - technologies - santé	SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	Limitée	260	130	20	410	90	500	
		SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Dijon	Limitée	240	20	20	280	120	400	Autres procédures : 100 Redoublants + 20 sportifs haut-niveau
		PACES (1ère année commune des études de santé)	Limitée	1075	25	25	1125	425	1550	
Dijon	Licence - Sciences humaines et sociales	HISTOIRE	Indicative	175	30	15	220	30	250	
		Cursus intégrés L1 Histoire	Filière sélective	10			10		10	
		TOTAL					230	30	260	
		HISTOIRE DE L'ART-ARCHEOLOGIE	Indicative	100	30	30	160	20	180	
		SCIENCES DE L'EDUCATION EDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT, CULTURE (EFEC)	Limitée	50	5	5	60	10	70	2 groupes Dijon (70 pl) 2 groupes Nevers (70 pl)

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité à APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
Limitée	100	5	15	120	20	140
Indicative	60	40	40	140	10	150
Limitée	200	20	20	240	65	305
Limitée	500	35	25	560	200	760
Limitée	170	40	30	240	20	260
Limitée	100	10	10	120	30	150
Limitée	1075	50		1125	430	1555
Limitée	260	130	20	410	90	500
Limitée	240	20	20	280	120	400
Indicative	175	30	15	220	30	250
Indicative	200	200	100	500	200	700
Limitée	60	5	5	70	20	90

APB Session 2017 Capacités d'accueil

SESSION 2017

Site	Domaine	Mention Parcours Type	Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale	Remarques
Dijon	DEUST - STAPS	Animation et gestion des activités physiques et sportives ou culturelles	Filière sélective	60			60		60	
Nevers	Licence - Droit économie-gestion	DROIT Nevers	Limitée	80	10	10	100	15	115	Sous réserve conseil UFR DSEP du 15/11
	Licence - Sciences humaines et	SCIENCES DE L'EDUCATION EDUCATION, FORMATION, ENSEIGNEMENT, CULTURE (EFEC) - NEVERS	Limitée	55	5	5	65	5	70	2 groupes Dijon (70 pl) 2 groupes Nevers (70 pl)
Le Creusot	Licence - Droit économie-gestion	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Le Creusot	Limitée	55	4	4	63	5	68	Sous réserve conseil UFR DSEP du 15/11
	Licence - Sciences - technologies - santé	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Le Creusot	Limitée	120	10	5	135	60	195	

SESSION 2016

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité à APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
FILIERE SELECTIVE				60	10	70
Limitée	80	10	10	100	15	115
Limitée	20	5	5	30	-	30
Limitée	55	8		63	5	68
Limitée	120	9	1	130	50	180

APB Session 2017 Capacités d'accueil

SESSION 2017

Site	Domaine	Mention Parcours Type	Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale	Remarques
------	---------	-----------------------	---------------	---------	-------------	-------------	--------------------	------------------------------------	-----------------	-----------

SESSION 2016

Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité à APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
---------------	---------	-------------	-------------	----------------------	------------------------------------	-----------------

Dijon	Licence - Sciences - technologies - santé	CHIMIE	<i>Déclaration en portail</i>							
		INFORMATIQUE								
		MATHEMATIQUES								
		PHYSIQUE								
		SCIENCES POUR L'INGENIEUR (Electronique ou Mécanique)								
	SCIENCES ET TECHNIQUES (Portail)	Indicative	280	70	50	400	100	500		
	Licence - Sciences humaines et sociales	PSYCHOLOGIE	Indicative	450	50	10	510	50	560	
		SOCIOLOGIE	Indicative	190	20	10	220	20	240	
		GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT	Indicative	90	30	40	160	20	180	

Indicative	70	40	15	125	20	145
Indicative	130	30	15	175	30	205
Indicative	70	25	25	120	20	140
Indicative	50	15	10	75	15	90
Indicative	50	15	10	75	15	90
Total 5 mentions	370	125	75	570	100	670
Indicative	390	50	10	450	50	500
Indicative	190	20	10	220	20	240
Indicative	60	20	20	100	20	120

Formations sélectives : 7 (ajout 6 cursus intégrés)
 Formations à capacité limitée : 15
 Formations à capacité indicative : 22 (5 mentions de Sciences et techniques : déclarées en portail)
 (Portail Information-communication et sciences du langage :
 Total 44 déclaré en 2 mentions - 1 en capacité limitée et 1 en capacité indicative)

Formation : 1
 Formations à capacité limitée : 22
 Formations à capacité indicative : 18
 Total 41

Correctif de l'UFR en date du 14/11/16

		SESSION 2017						
		Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA) anglais-russe		Limitée	17	5	5	27	3	30

		SESSION 2016						
		Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES (LEA) anglais-russe		Limitée	17	5	5	27	3	30

Capacités proposées après ajustement de l'uB

		SESSION 2017							
		Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale	
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)	Propositions UFR	<i>Déclaration en portail (5 mentions)</i>							
		CHIMIE							
		INFORMATIQUE							
		MATHEMATIQUES							
		PHYSIQUE							
		SCIENTES POUR L'INGENIEUR (Electronique ou Mécanique)					400	100	500
	Indicative	280	70	50					
Ajustement des données par l'uB		Limitée	252	63	45	360	90	450	

		SESSION 2016						
		Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Réinscriptions / Autres procédures	Capacité totale
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Indicative	70	40	15	125	20	145
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Indicative	130	30	15	175	30	205
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Indicative	70	25	25	120	20	140
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Indicative	50	15	10	75	15	90
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Indicative	50	15	10	75	15	90
SCIENTES ET TECHNIQUES (Portail)		Total 5 mentions	370	125	75	570	100	670

Effectifs rentrée 2016/2017 : 414 et 15 groupes TD
 Effectifs rentrée 2015/2016 : 426 et 15 groupes TD

Capacités proposées après ajustement de l'uB

		SESSION 2017						SESSION 2016								
		Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Autres procédures	Capacité totale	Type capacité	APB Néo	APB Réo int	APB Réo ext	TOTAL Capacité APB	Autres procédures	Capacité totale	
PSYCHOLOGIE	⇒	Propositions UFR	Indicative	450	50	10	510	50	560	Indicative	390	50	10	450	50	500
	⇨	Ajustement des données par l'uB	Limitée	390	50	10	450	50	500	Reprise des chiffres de l'an dernier Effectifs rentrée 2016/2017 : 457 et 13 groupes TD Effectifs rentrée 2015/2016 : 434 et 14 groupes TD (S1)						
SOCIOLOGIE	⇒	Propositions UFR	Indicative	190	20	10	220	20	240	Indicative	190	20	10	220	20	240
	⇨	Ajustement des données par l'uB	Limitée	158	17	8	183	17	200	Effectifs rentrée 2016/2017 : 168 et 5 groupes TD Effectifs rentrée 2015/2016 : 198 et 5 groupes TD						
GEOGRAPHIE, AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT	⇒	Propositions UFR	Indicative	90	30	40	160	20	180	Indicative	60	20	20	100	20	120
	⇨	Ajustement des données par l'uB	Indicative	60	20	20	100	20	120	Reprise des chiffres de l'an dernier Effectifs rentrée 2016/2017 : 69 et 2 groupes TD (3 en UE3) Effectifs rentrée 2015/2016 : 60 et 2 groupes TD (3 UE3)						

APB session 2017:

■ Paramétrage 2017 : priorisation géographique et avertissement donné aux candidats :

L1 AES et STAPS - Dijon / Le Creusot

Les candidats relevant des départements de Saône-et-Loire (71) et de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 du Creusot.

Les candidats relevant de la Côte d'Or (21) et l'Yonne (89) doivent quant à eux prioritairement demander la L1 de Dijon.

L1 Sciences de l'éducation : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) – Dijon / Nevers

Les candidats de la Saône-et-Loire (71) de l'Yonne (89) et de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 de Nevers.

Les candidats de Côte d'Or (21) doivent prioritairement demander la L1 de Dijon.

AVERTISSEMENT pour la **L1 STAPS** et la **L1 Sciences de l'éducation : EFEC**

Les candidats qui ne demanderaient pas la L1 de leur secteur en vœu 1 prennent le risque de n'avoir aucune proposition. L'an dernier, seuls les vœux 1 du secteur ont pu être acceptés.

Il convient de privilégier la demande de dérogation (cf motifs définis par l'uB) pour changer de secteur. >> A voir en fonction des nouveautés APB s'il est toujours possible d'effectuer des demandes de dérogation (cf motifs définis par l'uB) pour changer de secteur.

L1 Droit - Dijon / Nevers

Les candidats relevant de la Nièvre (58) doivent prioritairement demander la L1 Droit Nevers.

Les candidats relevant de la Côte d'Or (21), de l'Yonne (89), de la Saône-et-Loire (71) doivent quant à eux prioritairement demander la L1 Droit de Dijon.

■ Point sur l'admission 2016

sur les filières à **capacité d'accueil limitée** pour le groupe **NEO*** :

IMPORTANT : Il s'agit de la situation 2016, au terme des 3 phases d'admission (PN), qui permet de donner des indications mais qui ne préjuge pas de la situation pour 2017 (nombre de candidatures et ordre des vœux).

> Filières en tension >>> non ouvertes en PC :

- SCIENCES DE L'EDUCATION : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) - Dijon
Candidats secteur géographique : **VŒUX 1 du secteur uniquement** avec surbooking très important de l'uB
- SCIENCES DE L'EDUCATION : Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC) - Nevers
Candidats secteur géographique : **VŒUX 1 du secteur principalement** (3 propositions vœux 2)
- SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Dijon :
Candidats secteur géographique : **VŒUX 1 du secteur uniquement** avec surbooking de l'université
- SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (STAPS) Le Creusot
Candidats secteur géographique : **VŒUX 1 du secteur uniquement** avec surbooking de l'université

Attention pour la L1 STAPS et la L1 Sciences de l'éducation : EFEC

Les candidats qui ne demanderaient pas la L1 de leur secteur en vœu 1 prennent le risque de n'avoir aucune proposition. **En 2016, seuls les vœux 1 du secteur ont pu être acceptés.** Il convient de privilégier la demande de dérogation (cf motifs définis par l'uB) pour changer de secteur.

- GESTION :
Candidats académie : **VŒUX 1 de l'académie uniquement** avec surbooking de l'université et pas d'acceptation de candidats en réorientation
- LANGUES LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES anglais :
Candidats académie : **VŒUX 1 de l'académie + 11 vœux 1 relatifs**

> Filières en situation intermédiaire >>> non ouvertes en PC :

- SCIENCES DU LANGAGE / INFORMATION ET COMMUNICATION
16 candidats n'ont pas eu de proposition
- PACES (1ère année commune des études de santé) :
Candidats académie et candidats hors académie : TOUS appelés mais formation non ouverte en PC
En 2015, pour les candidats hors académie : seuls les VŒUX 1 appelés et les 20 candidats suivants

> Filières pour lesquelles TOUS LES CANDIDATS (académie et hors académie) de la procédure normale ont été appelés :

- LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES Anglais-Espagnol - ouverte en PC
- ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Dijon - ouverte en PC
- ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE Le Creusot - ouverte en PC
- DROIT Dijon - ouverte en PC
- DROIT Nevers - ouverte en PC
- ECONOMIE - ouverte en PC
- SCIENCES DE LA VIE DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT - ouverte en PC *fin août*

* pour les groupes REO (internes / externes) : admission en fonction de l'étude de dossiers par les commissions pédagogiques et du nombre de places

PN : procédure normale

PC : procédure complémentaire

> Situation particulière pour une formation à capacité indicative

- PSYCHOLOGIE formation avec capacité indicative
Appel de tous les candidats de l'académie au terme des 3 phases d'admission PN
Puis rappel de fin de liste automatique des candidats hors académie en fonction des désistements -
ouverte en PC fin août